

Envoi : 26/06/2018
Réception par le Préfet : 26/06/2018
Publication : 29/06/2018



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

SOLIDARITÉ TERRITORIALE
CREATION D'UN FONDS DE SOLIDARITE D'URGENCE EXCEPTIONNEL

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, M. COUCHOT, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, MM. MULLER, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, VOGT, WITH.

EXCUSE : M. DELMOND

EXCUSES AVEC PROCURATION :

M. HABIG donne procuration à Mme Betty MULLER
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION
M. TRIMAILLE donne procuration à M. JANDER

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil départemental,
- VU l'article L1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU l'article L3121-19 alinéa 3 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la création d'un Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel de 2,1 M€,
- Donne délégation à la Commission Permanente pour fixer et modifier les critères d'éligibilité et de mise en œuvre de ce Fonds de Solidarité d'Urgence exceptionnel,
- Donne délégation à la Commission permanente pour attribuer les aides correspondantes sous réserve de l'inscription de l'autorisation de programme d'un montant de 1 M€ € au budget départemental lors de la DM1 2018.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité